

Ministère  
du Commerce  
et des  
Travaux publics.

Paris, le 4 Mai 1832.

3. Division

5

Bureau  
des Sciences  
et Beaux Arts

Académie  
de France à  
Rome.

Monsieur le Directeur,  
J'ai décidé qu'un exemplaire de  
l'Ouvrage du Docteur Gall sera  
donné à la Bibliothèque de l'Académie  
de France à Rome et je m'empresse  
de vous informer de cette décision qui  
recevra son exécution dès que vous serez  
revenus à Rome pour réclamer l'exemplaire dont il s'agit.

Agreez, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération distinguée

Sous le Pair de France Ministre  
du Commerce et des Travaux Publics

Le Pair de France Ministre  
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

Montalivet

A M. le Directeur de l'Académie  
de France à Rome.